

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1) APPLICATION**

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes nos ventes sous réserve des modifications apportées par accord exprès et écrit des deux parties.

Les présentes conditions générales annulent et remplacent tout document de même nature ou de même portée, quel qu'il soit, émis antérieurement par nos clients ou par nous-mêmes.

Le contrat de vente est réputé parfait par l'émission de notre accusé de réception définitif de la commande. Tout document postérieurement émis par nos clients qui n'aurait pas reçu notre accord exprès et écrit nous est inopposable.

Du seul fait de la conclusion du marché, l'acheteur est réputé avoir accepté la présente clause, toute stipulation contraire est réputée non écrite

Le fait que nous n'appliquions pas l'une quelconque des clauses ci-dessous ne signifie pas que nous y renoncions.

Si une ou plusieurs dispositions du contrat se révèlent nulles ou sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres articles gardent toute leur force et leur portée.

Les parties s'efforcent de substituer à la disposition invalidée une disposition valide aussi similaire que possible et ayant un effet équivalent.

### **2) COMMANDES**

Les commandes remises à nos agents et représentants ou prises par eux, ainsi que celles adressées directement à nos bureaux, ne nous engagent que si elles font l'objet d'une acceptation écrite de notre part.

Nos marchandises sont fabriquées et livrées avec les tolérances sur les dimensions et les poids selon les normes européennes en vigueur (EN), l'acheteur s'obligeant en tout état de cause à payer le prix correspondant à la quantité livrée.

Dans les cas de commandes sur délai de laminage usine, si le client décidait d'annuler sa commande pour quelques raisons que ce soit, le montant des frais d'annulation serait :

- 20% de la valeur de la commande si le matériel n'est pas produit.
- 50% de la valeur de la commande si le matériel est en cours de production.
- 100% de la valeur de la commande si le matériel est déjà produit.

### **3) PRIX**

Les termes et conditions de paiement sont spécifiés sur notre accusé de commande.

Sauf disposition contraire, les prix sont fermes et non révisables.

Les acomptes et retenues éventuels sont calculés sur la valeur hors taxes.

### **4) DELAIS**

Compte tenu de nos contraintes de fabrication et sauf accord exprès mentionné au présent accusé de réception de commande d'une garantie de délai, les délais de livraison indiqués ne constituent pas un engagement ferme de livrer à date fixe et l'acheteur accepte une marge de tolérance raisonnable. Les retards de livraison ne peuvent justifier à notre encontre aucune demande telle que dommages et intérêts par l'acheteur.

### **5) RESERVE DE PROPRIETE**

Le transfert de la propriété des marchandises vendues est différé jusqu'au complet paiement de leur prix. L'acheteur en assume néanmoins les risques et la garde dès qu'elles sont mises à sa disposition et s'engage à les conserver de manière telle qu'elles puissent être reconnues comme étant notre propriété tant qu'elles restent en l'état.

En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de revendiquer les marchandises livrées, la restitution s'effectuant aux frais, risques et périls de l'acheteur. Notre droit de revendication en nature pourra s'exercer indistinctement, à concurrence du montant restant impayé, sur toutes les marchandises vendues par nous et encore en possession de l'acheteur et/ou sur des biens de même espèce et qualité se trouvant entre les mains de l'acheteur. En cas de revente des marchandises par l'acheteur, notre droit de revendication se reportera automatiquement sur le prix ou sur

la partie du prix des marchandises qui n'a pas été payé, ni réglé en valeur, ni compensé en compte courant entre l'acheteur et le sous-acquéreur.

L'acheteur devra avertir le vendeur de toute prétention d'un tiers à l'égard de ses objets, sous peine d'engager sa responsabilité, soit dans le cadre d'une saisie, d'une faillite ou de toute autre mesure qui tendrait à les en déposséder.

## 6) EXPEDITION

L'expédition s'exécutera en respect des modalités qui seront définies dans notre accusé de réception de la commande. L'expédition ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations contractuelles envers nous et notamment s'il a payé le prix convenu tel qu'il résulte de la confirmation écrite du vendeur ainsi que dans les délais arrêtés. Les actions découlant du contrat de transport se prescrivent dans un délai de trois mois à compter de la livraison de la marchandise.

## 7) LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES

Sauf si les parties ont défini autrement les termes de livraison dans l'accusé de réception de la commande, les marchandises vendues sont livrées dans nos usines ou dans celles de nos fournisseurs où elles ont été fabriquées ou transformées, ou dans leur lieu de stockage.

Les risques de perte ou de dommage des marchandises sont transférés à l'acheteur à la livraison quels qu'en soient les termes.

## 8) PAIEMENT

L'acheteur devra payer le prix dans le délai stipulé dans la confirmation de commande émanant du vendeur. A défaut d'indication de délais spécifiques, les marchandises sont payables à 30 jours, date d'expédition. La dette est portable. Ce délai de paiement ne nous est plus opposable lorsque l'acheteur bénéficie d'une procédure d'apurement du passif, de redressement judiciaire, de faillite, de liquidation ou de procédure analogue. Dans ce cas, le paiement a lieu au comptant par virement bancaire avant expédition.

Le défaut de paiement de tout ou partie du prix à son échéance entraînera les conséquences suivantes :

- a) Le vendeur est en droit de soulever l'*exceptio non adimpleti contractus* (exception d'inexécution), c'est-à-dire de suspendre l'exécution des obligations contractuelles dont il est débiteur envers l'acheteur. Il pourra de même immédiatement demander la résolution du contrat et engager la responsabilité contractuelle de l'acheteur.
- b) En cas de non paiement intégral ou partiel d'une facture ou d'un compte arrêté à l'échéance, une indemnité forfaitaire équivalente à 10 % du montant redevable sera dû par le client, ceci sans mise en demeure préalable et sans préjudice quant au droit du vendeur de réclamer un montant supérieur.
- c) Toute somme due porte dès son échéance et sans mise en demeure préalable un intérêt de 1% par mois.
- d) L'acheteur sera tenu de nous rembourser tous les frais entraînés par l'impayé et notamment les frais de banque, de protêt et de timbres.
- e) Le paiement de toutes autres sommes dues par l'acheteur deviendra immédiatement exigible, même si elles font l'objet de traites acceptées.

S'il survient une modification significative et défavorable dans la situation de l'acheteur (incapacité, décès, transformation ou dissolution de société, vente, apport en société ou cession de fonds de commerce sous quelque forme que ce soit, règlement amiable), nous nous réservons le droit de résilier tout ou partie des ventes conclues.

## 9) RESPONSABILITES – GARANTIES

Nous garantissons dans les limites des tolérances d'usage que nos produits sont conformes aux spécifications agréées au recto du présent accusé de réception de commande et, à défaut de spécifications de l'acheteur, à nos spécifications standards catalogue, correspondant à notre gamme de fabrication à cette date.

Nous ne garantissons pas l'aptitude de nos produits à remplir l'usage auquel l'acheteur les destine. Le choix et les contrôles de nos produits incombent aux donneurs d'ordre, concepteurs, constructeurs qui ont seuls la responsabilité de rendre l'ensemble fini apte à l'usage auquel il est destiné. Toute assistance technique que nous fournirions répond à

l'obligation de conseil et de renseignement due par tout fabricant soucieux de la bonne utilisation de ses produits mais ne peut jamais nous rendre co-concepteur ou co-constructeur de l'ensemble fini dans lequel nos produits sont utilisés. Les marchandises sont inspectées visuellement par l'acheteur sur le lieu de livraison. Cette inspection vaut réception des marchandises. En cas d'absence ou de silence de l'acheteur à la date de l'inspection, la réception sera considérée comme effectuée sans réserve.

Les réclamations concernant les quantités et dimensions et/ou les vices apparents ne sont recevables que si elles sont formulées par lettre recommandée dans les cinq (5) jours de la livraison de la marchandise et avant toute modification ou utilisation.

Les réclamations fondées sur les vices cachés ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit au plus tard dans le mois de la découverte du vice et au plus tard dans les six (6) mois de la livraison de la marchandise.

Si la marchandise est reconnue par nous défectueuse, nous ne sommes tenus qu'au remplacement de celle-ci ou au remboursement de la moins-value à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts.

#### **10) CAUSES D'EXONERATION**

Nous nous réservons la possibilité de suspendre l'exécution des commandes, en totalité ou en partie, dès la survenance d'évènements tels que par exemple grève (sous toutes ses formes affectant nous-mêmes ou nos fournisseurs), bris de machines ou d'équipements quelle qu'en soit la cause, incendie, inondation, effet de la foudre, arrêt ou diminution de nos approvisionnements en énergie ou en matières premières, pannes d'outils, ou tous autres évènements dont les conditions et les conséquences sont proches ou semblables aux cas de figures énumérés ci-avant, que ces évènements renferment les conditions de la force majeure ou non, qu'elles affectent le vendeur, ses fournisseurs ou des tiers, et ce, jusqu'à ce que ledit événement ait cessé de produire ses effets.

#### **11) JURIDICTION**

En cas de différend, les tribunaux de Luxembourg seront seuls compétents même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie ; la loi luxembourgeoise sera seule applicable.

L'acheteur déclare avoir lu et accepté les conditions générales du vendeur.

date :

s. l'acheteur .....

*Sauf objection écrite et formulée dans les trois(3) jours de la réception du présent document l'acheteur est réputé avoir accepté nos Conditions Générales de Vente, nonobstant les clauses contraires que pourraient comporter ses propres Conditions d'Achats.]*